



Extrait du registre des décisions

Bureau du 14 juin 2018

n° 088-18

Objet : RS - Mise à disposition d'un agent auprès de la fédération nationale Force Ouvrière

- date de convocation le 08 juin 2018
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille dix-huit, le jeudi quatorze juin à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 37

Aillon-le-Jeune	Christian Gogny
Aillon-le-Vieux	Pierre Gerard
Arith	David Dubonnet
Barberaz	Catherine Chappuis
Barby	Alain Thieffenat
Bassens	Jean-Luc Berthalay
Bellecombe-en-Bauges	Daniel Grosjean
Challes-les-Eaux	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska -
Chambéry	Pierre Perez - Benoît Perrotton
Cognin	Jean-Pierre Beguin
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin
La Thuile	
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Philippe Dubonnet à Louis Caille - de Michel Dyen à Xavier Dullin - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot - de Florence Vallin-Balas à Jean-Pierre Beguin - de Jean-Maurice Venturini à Jean-Marc Léoutre

- conseillers excusés : 9

Luc Berthoud - François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Jean-Pierre Coendoz - Michel Dantin - Pierre Duperier - Dominique Pommat - Philippe Trepier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 14 juin 2018

délibération n° 088-18

objet **RS - Mise à disposition d'un agent auprès de la fédération nationale Force Ouvrière**

Marc Chauvin, vice-président chargé des ressources humaines et des moyens des services, rappelle qu'une convention, renouvelable annuellement, a été conclue entre la fédération nationale Force Ouvrière et la collectivité pour la mise à disposition d'un agent à temps complet du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018.

La fédération nationale Force Ouvrière sollicite la reconduction de cette mise à disposition pour une durée d'un an.

Cette demande intervient dans le cadre des dispositions de l'article 100 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et sera compensée financièrement par une dotation particulière versée par la direction générale des collectivités locales.

Vu l'article 100 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 85-447 du 23 avril 1985 relatif à la mise à disposition auprès d'une organisation syndicale en application de l'article 100 de la loi du 26 janvier 1984,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau l'approbation des conventions de mise à disposition de service et de personnel,

Vu la décision n° 136-17 du Bureau du 13 juillet 2017 relative au renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent auprès de la fédération nationale des personnels des services publics Force Ouvrière du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018,

Vu la demande de la fédération nationale Force Ouvrière du 2 mai 2018,

Vu l'accord écrit de l'intéressée du 7 mai 2018,

Vu l'avis de la commission administrative paritaire,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la convention de mise à disposition à temps complet de Josiane Touraine, conseiller des activités physiques et sportives à la direction du développement touristique et des grands équipements, entre Chambéry métropole - Cœur des Bauges et la fédération nationale Force Ouvrière, du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer la convention et les documents à intervenir,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 088-18

Objet de l'acte : RS - Mise à disposition d'un agent auprès de la fédération nationale Force Ouvrière

Thème Préfecture : 5 - Institutions et vie politique 7 - Intercommunalité 3 - Mise à disposition des services dans le cadre de prestations (articles L. 5211-4-1-II et L.5721-9 du CGCT)

Date de l'acte : 14 juin 2018

Annexe : Projet de convention de mise à disposition d'un agent auprès de la fédération nationale Force Ouvrière;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180614-lmc1H21001H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21001H1

Date de transmission en Préfecture : 25 juin 2018

Date de réception en Préfecture : 25 juin 2018